

Décisions synthétiques de la réunion du CM du 23 mars 2023

D2023-018 Agence d'attractivité : renouvellement de la convention pour 778 €

D2023-019 : Vote des subventions aux associations 2023

Hermine de Renac	Section foot	2 600
	Section multisports adultes	500
Le FAR		1 000
L'APEL - RPI		500
OTS – Multisports enfants		100
AFN – CATM Citoyens de la paix		200
Compagnie La Gamine - Théâtre		500
Tradi Woogie		250
L'ADAPEI		100
Soins palliatifs de Bain de Bretagne		100
Les restos du cœur		400
Le Secours Populaire		100
Le Secours Catholique		100

D2023-020 : Vote du compte administratif - Budget communal 2022 :

➤ **Investissement** :

Libellé	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		182 219.34 €
Opérations de l'exercice	250 066.50 €	456 120.39 €
TOTAUX	250 066.50 €	638 339.53 €
Solde investissement		388 273.03 €

➤ **Fonctionnement** :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		15 000 €
Opérations de l'exercice	823 661.43 €	971 345 €
TOTAUX	823 661.43 €	986 345 €
Solde fonctionnement		162 683.57 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022	550 956.60 €
---	---------------------

D2023-021: Vote du compte administratif - Budget annexe 2022 :

➤ **Investissement** :

Libellé	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	120 218.23	
Opérations de l'exercice	148165.60	186 735.47
TOTAUX	268 383.83	186 735.47
Solde d'investissement		-81 648.36

➤ **Fonctionnement :**

Libellé	FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté		65 234.97
Opérations de l'exercice	190 588.41	188 497.06
TOTAUX	190 588.41	253 732.03
Solde fonctionnement		63 143.62 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022		-18 504.74 €

D2023-022 : Budget communal - vote du compte de gestion 2022

D2023-023 : Budget annexe Lotissement des Chaffauds – vote du compte de gestion

D2023-024 : Affectation du résultat 2022

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **162 683.57 €** ;
L'assemblée délibérante vote l'affectation du résultat 2022 comme suit :

- Affectation du résultat (compte 1068) en investissement : **102 683.57 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : **60 000.00 €**

D2023-025 : Vote des taux d'imposition 2023.

Le Conseil municipal considérant que l'augmentation des bases décidée par l'État est importante, décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales en 2023.

D2023-026 : Maison Madeleine – demande de subvention à la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour un montant de 86 583 €.

D2023-027 : Maison Madeleine – demande de subvention au titre des crédits LEADER dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Redon Agglomération pour le tiers lieu de la Maison Madeleine pour un montant de 58 471.20 €.

D2023-028 : Maison Madeleine – Actualisation du de Plan de financement.

Le coût global de l'opération travaux est estimé à 390 000 € HT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un plan de financement établi comme suit :

Demande de subvention		Montant	Date accord
Services de l'Etat (En sous-préfecture)	DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	81 583.40 €	18 juillet 2022
Conseil Régional de Bretagne	Dispositif "Bien Vivre En Bretagne"	86 583.00 €	
	Fond Européen LEADER	58 471.20 €	
Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	Dynamisation des centres bourgs	80 000.00 €	23 janvier 2023
	Fond de Solidarité Territoriale	4 000, 00 €	11 juillet 2022
Total		310 637.60 €	

Les travaux devraient s'échelonner de 2023 à 2026.

Si les subventions sont attribuées à hauteur de 310 637.60 €, il restera à la charge de la collectivité, la somme de 79 362.40€ soit 20.35 % du coût total de l'opération.

Les frais annexes concernant les différents honoraires et frais annexes s'élèvent à 45 420 € HT.

Le coût total de l'opération est de 435 420 € HT

D2023-029 Maison Madeleine - Urbanisme - Autorisation de déposer un permis de construire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune

D2023-030 : Maison Madeleine - Marché public- Autorisation de lancer l'appel d'offres

Le Conseil municipal valide l'avant-projet définitif du cabinet Pi'erres associées représenté par Mme Perello Isabelle estimant le coût des travaux à 390 000 € HT et autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offres pour le compte de la commune

D2023-031 : Maison Madeleine – Avenant à l'Assistance à maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal valide l'avenant au contrat AMO du Cabinet Pi'erres associées pour 1 603 €

D2023-033 : Maisons Madeleine : Devis SPS et contrôleur technique

Le Conseil municipal valide les devis suivants :

Mission SPS :

Entreprise VERITAS basée à Cesson Sévigné pour un montant de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC

Mission contrôleur technique :

Entreprise VERITAS basée à Cesson Sévigné pour un montant de 5 450 € HT, soit 6 540 € TTC

D2023-033 : Avis enquête publique de la SARL BIO 2G

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande d'enregistrement de l'extension d'une unité de méthanisation agricole au 2, Gannedel à La Chapelle de Brain.

D2023-034 : Autorisation du Maire au CDG35 – Contrat collectif de prévoyance

Le Conseil municipal délègue au CDG 35 l'appel public à la concurrence pour la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance avec adhésion facultative.

D2023-035 : Création d'un espace souvenirs en l'honneur des soldats Morts pour la France

Le Conseil municipal valide le projet de création d'un espace souvenirs et son implantation sur la place de l'Eglise afin de pouvoir poser les stèles portant la gravure du nom des soldats de Renac Morts pour la France.

D2023-036 DECI : demande de subvention DETR pour la réalisation de plateformes et clôtures concernant les 3 lieux d'implantation des réservoirs souples

Annule et remplace la délibération D2023-010 pour incomplétude de formulation

D2023-037 : Désignation d'un Conseiller municipal pour la commission chargée du contrôle des listes électorales.

Monsieur Chevalier André, membre de la commission en charge de contrôle des listes électorales, ne peut plus exercer cette mission suite à son élection comme adjoint.

Le Conseil municipal désigne Madame Sylvie Morisseau en qualité de Conseillère municipale en charge de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Renac.

Le Maire

Patrick BAUDY

